

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 26 janvier 2017 portant changement d'appellation
de la brigade de gendarmerie de Bains-les-Bains (Vosges)**

NOR : INTJ1702451A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie de Bains-les-Bains (Vosges) prend l'appellation de brigade de gendarmerie de La Vôge-les-Bains à compter du 26 janvier 2017.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade de gendarmerie de La Vôge-les-Bains exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Bains-les-Bains	Bains-les-Bains Fontenoy-le-Château Grandrupt-de-Bains Gruy-lès-Surance Harsault Hautmougey La Haye Les Voivres Montmotier Trémonzey Vioménil	
La Vôge-les-Bains		Fontenoy-le-Château Grandrupt-de-Bains Gruy-lès-Surance La Haye La Vôge-les-Bains Les Voivres Montmotier Trémonzey Vioménil